

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N°2022.00583

**SOUTIEN AUX USAGES NUMERIQUES 2022 - ANIMATION DU RESEAU DES
FABLAB PAR ZOOMACOM**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 09 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix : 66

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,
M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ
GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Bernard LAGET,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 décembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20221215-D20220058310

Date de mise en ligne : 22 décembre 2022

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Christian JOUVE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à M. Denis LAURENT

Membres titulaires absents excusés :

M. Jordan DA SILVA, M. Christian DUCCESCHI, M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT,
M. Patrick MICHAUD

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 DECEMBRE 2022

SOUTIEN AUX USAGES NUMERIQUES 2022 - ANIMATION DU RESEAU DES FABLAB PAR ZOOMACOM

Le FabLab (laboratoires qui rendent possible l'invention en donnant accès à des outils de fabrication numérique) du quartier Manufacture, OpenFactory, est co-animé par l'association Zoomacom et l'Université de Lyon (UDL). Il est hébergé depuis début 2021 au sein du Centre des Savoirs et Innovations (CSI), dans un espace plus vaste et plus fonctionnel, témoignant d'une ambition renouvelée.

Dans le cadre de cette collaboration, l'Université de Lyon s'adresse aux professionnels/étudiants et Zoomacom au grand public.

Par ailleurs, la dynamique FabLab sur le territoire métropolitain, est réelle. A cet effet, les communes, les établissements d'enseignement secondaire, les clubs d'entreprises et les centres sociaux souhaitent engager des démarches de développement des compétences et de savoir-faire pour diffuser l'esprit créateur-entrepreneur. Ils sont ainsi à l'origine de nombreux projets de création de FabLabs, qui nécessitent au démarrage une aide en équipement et ingénierie.

Pour répondre aux attentes des acteurs du territoire, Zoomacom propose la mise en place et l'animation d'un réseau métropolitain de FabLabs qui s'articule autour de 4 axes :

- Axe 1 : Création et Animation du réseau des Fablab,
- Axe 2 : Animation de l'offre grand public au sein du CSI,
- Axe 3 : Accompagnement de projets,
- Axe 4 : Recherche et développement de nouvelles pratiques.

En 2022, l'animation du réseau des fabLab s'est traduite par :

- 4 rencontres de réseau, pour présenter de nouveaux dispositifs, notamment la réalisation d'une cartographie des Fablab de la Loire et de leur matériel, un retour suite à une rencontre avec le réseau National des Fablabs (RFFLasb) a été faite.
- Une séance de brainstorming a été animée en vue de créer un événement fédérateur sur le premier semestre 2023
- Des actions à destination du grand public ont été proposées notamment pour développer l'offre du FabLab (impression 3D spécifique, formations à de nouveaux outils, ...). Une attention particulière a été apportée pour renforcer la mixité des publics en participant notamment à l'action Wi-Filles (promotion de la mixité dans les filières numériques et industrielles).
- Pour faire connaître l'ensemble des initiatives proposées, Zoomacom via son site internet a produit 11 newsletters à ses 382 abonnés.

A l'échelle de la métropole, plusieurs initiatives ont été prises, par des acteurs privés, des associations, des établissements scolaires, des grand écoles, l'université ou encore les

collectivités pour développer ces fablabs. Il apparaît essentiel aujourd'hui de travailler à l'outillage numérique et technique de ce réseau afin :

- de rendre visible ces lieux : par le développement et la mise en place d'une cartographie des lieux et des ressources disponibles dans chacun d'eux
- de documenter en commun des ressources : par le développement d'une ressource numérique
- de garantir le fonctionnement optimal et uniforme des machines et outils disponibles dans chaque lieu : par la création d'un guide commun d'utilisation et d'entretien des machines

Ainsi, Zoomacom développe en 2022 de nouveaux logiciels et de nouvelles applications en libre accès pour répondre à ces trois objectifs.

Pour l'ensemble de ce programme d'actions qui donne « à faire » l'innovation au près de la cible grand public, Zoomacom sollicite une subvention de 45 000 € pour l'année 2022, conformément à la convention du 8 juillet 2021 en cours jusqu'au 31 décembre 2024.

A ce titre, Zoomacom sollicite la Métropole pour une subvention à hauteur de 45 000 € qui se décompose comme suit :

- en fonctionnement, 18 000 € au titre des actions liées à l'animation,
- en investissement, 27 000 € au titre des actions liées à la création de logiciels.

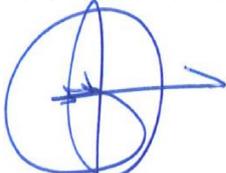
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une subvention de 18 000€ en fonctionnement, 27 000€ en investissement à Zoomacom au titre de son intervention auprès des Fablabs du territoire, pour l'année 2022 ;**
- **approuve le projet de convention correspondante à intervenir pour l'année 2022 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 sur le budget SUFLI pour la dépense de fonctionnement et au chapitre 204 sur le budget SUNUM pour la dépense d'investissement.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

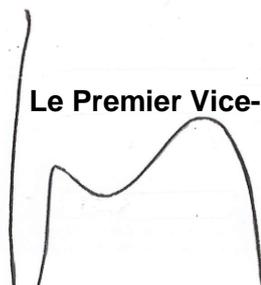
Pour extrait,

La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD